

# LE MAGAZINE

de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

*Hiver 2024*

## A découvrir dans ce numéro

- Le mot du Président p.1
- Le dossier du mois : Dématérialisation des autorisations d'urbanisme p.1

### Informations pratiques :

- Pôle Attractivité et Aménagement p. 2 et 3
- Pôle Services à la Population p. 4

### A savoir :

- Rappel redevance annuelle SPANC p.4
- Saison hiver au Ballon d'Alsace p.4
- Le saviez-vous? : les aides de la collectivité p. 5 et 6

## Le mot *du Président*



**Christophe  
BELTZUNG**

C'est une année 2023 très dynamique qui s'est achevée pour notre Communauté de Communes.

Avec l'intégration des services périscolaires, notre collectivité est passée de **50 à 130 agents et s'est réorganisée en pôles dans un souci d'efficacité.**

Vous trouverez dans ce magazine l'actualité de ces différents pôles ainsi que l'ensemble des aides mises en place pour les habitants, les professionnels ou les associations.

Notre collectivité agit, invente, développe, au service d'une idée principale : **le mieux vivre sur notre territoire.**

Je vous souhaite une très bonne année 2024 dans notre belle Vallée !

## Le dossier *du mois*

### **Dématérialisation des autorisations d'urbanisme**



Le service urbanisme vous aide dans les formalités administratives à travers des fiches disponibles sur le site internet de la CCVDS. Elles permettent de vous accompagner dans la formalisation de vos demandes pour certains projets (piscine, abris de jardin...).

Afin de répondre aux obligations gouvernementales, il vous est désormais possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée\*.

Depuis **le 1er Janvier 2024**, l'utilisateur qui le souhaite peut faire sa demande d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC et PD) en ligne.

Pour ce faire, il doit se connecter via le lien ci-dessous et s'identifier avec son compte **FranceConnect** ou une adresse électronique valide et opérationnelle puis suivre les instructions.



<https://urba.cc-vallee-doller.fr:4343/NetADS/sve/CCVDS68/>



\* L'utilisation de ce téléservice est facultative, l'utilisateur peut toujours effectuer sa demande en version papier.





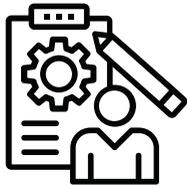
## Pôle Attractivité et Aménagement



Mme Elsa NORTH - Directrice  
e.north@cc-vallee-doller.fr

La Communauté de Communes a pour vocation de rendre notre territoire attractif et de l'aménager pour demain. C'est dans cet esprit que le **Pôle Attractivité et Aménagement** engage des stratégies dans les actions de développement, dans les domaines économique, touristique, culturel, de la mobilité et de l'urbanisme.

### 1 Le service urbanisme



Mme Bejot, Mme Essner et M. Koffi instruisent les demandes d'autorisation d'urbanisme pour **l'ensemble des communes de la Communauté de Communes**.

Au moment du dépôt, la mairie vous remet un récépissé sur lequel apparaît le délai d'instruction.

La commune adresse le dossier au Service Urbanisme de la Communauté de Communes qui, après instruction, proposera une décision au Maire concerné.

Depuis **le 1er Janvier 2024**, l'utilisateur qui le souhaite peut faire sa demande d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC et PD) en ligne.



**[RAPPEL]** Le service propose aux administrés sur **rendez-vous** des conseils et vérifications des dossiers de permis de construire ou de déclaration préalable avant le dépôt en mairie.



urbanisme@cc-vallee-doller.fr

03 89 38 81 75

### 2 Office de Tourisme



#### Informations pratiques

##### Service de billetterie

Pour les spectacles et concerts qui se déroulent dans la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

- Achat de billets au guichet de l'Office de Tourisme ou en ligne sur

[www.cc-vallee-doller.fr/billetterie-en-ligne/](http://www.cc-vallee-doller.fr/billetterie-en-ligne/)

##### Agenda mensuel des manifestations

- Parution tous les mois des animations et événements organisés par les associations locales.

Pour apparaître dans l'agenda, les informations doivent être transmises à l'Office de Tourisme au plus tard le 10 de chaque mois précédent la manifestation.

La charte de diffusion est disponible sur simple demande, contactez l'Office de Tourisme !

**Horaires d'ouverture d'octobre à avril :**  
du lundi au vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h  
le samedi : 10h à 12h

[ot.masevaux@cc-vallee-doller.fr](mailto:ot.masevaux@cc-vallee-doller.fr)

03 89 82 41 99





### 3 Mobilité

En octobre 2022, la Communauté de Communes avait lancé une expérimentation de lignes de covoiturage à destination de Mulhouse, aux départs de Masevaux et du Pont d'Aspach. L'expérimentation s'est achevée en cette fin d'année 2023.



Pour 2024, c'est un nouveau départ lancé ce mois-ci avec l'application bien connue **BlaBlaCar Daily**, leader du covoiturage en France.

**Cette nouvelle application vous permet de covoiturer partout dans un rayon de 80km avec une grande liberté et facilité d'utilisation.**

Un passager souhaitant covoiturer n'aura que **0,50€ à payer !**

Les conducteurs se déplaçant dans ce même périmètre seront rémunérés **entre 2€ et 3€** pour chaque passager transporté.



**Florian SPAETY**  
fspaety@cc-vallee-doller.fr

**Installez simplement l'application BlaBlaCar Daily !**

**La ComCom Doller et Soultzbach finance vos covoiturages du quotidien**



### 4 Économie



#### Concours

La Communauté de Communes a candidaté à la 3ème édition du jeu concours « **Les plus beaux centres-villes commerçants** » organisé par la Fédération Nationale des Vitrines de France !

**« Le commerce haut en couleur ! »**  
(photo candidate)

Grâce à la mobilisation de tous les commerçants de la ville, nous avons eu le plaisir et la fierté de participer à la finale nationale se déroulant à **Nancy en octobre dernier et d'apparaître dans le vote du jury (3eme place) et du public (2eme place) !**

#### Commerces

Depuis juin 2022, la CCVDS a mis en place une aide à la location des locaux commerciaux qui a bénéficié à **14 commerces de la vallée.**

Nous espérons accueillir de nouvelles activités grâce à cette aide qui représente un véritable soutien pour nos commerçants.

**Manon GHILARDI**  
mghilardi@cc-vallee-doller.fr



**A noter dans vos agendas**

La Communauté de Communes partenaire à nouveau pour la seconde édition du

**“Forum Orientation et Emploi pour tous ! “**

**15 mars 2024**

**de 9h à 16h**

**Salle Polyvalente**

**Masevaux-Niederbruck**

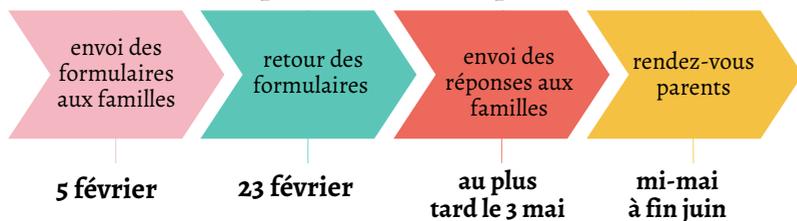




L'envoi des besoins des familles en février pour la rentrée suivante pourrait sembler prématuré. Mais la CCVDS a à cœur de répondre aux familles suffisamment tôt afin qu'elles puissent se retourner en cas de réponse négative sur tout ou partie des créneaux demandés.

## 1 Inscription périscolaire

### • Échéancier pour les réinscriptions 2024



Le saviez-vous ? : les inscriptions scolaires c'est **700 à 800 dossiers** de demande, de **40 à 110 familles** reçues individuellement par les responsables de sites, **9 sites périscolaires** et donc **9 listes** et une visite des sites pour validation du SDJES.



jguerin@cc-vallee-doller.fr - 03 89 38 05 77

## 2 Petite enfance

Afin de se mettre en conformité avec les exigences de la Sous-Préfecture, la CCVDS a lancé une procédure de marché public (*délégation de service public*) pour attribuer la compétence petite enfance.

La **Maison Bleue** est devenue le nouveau gestionnaire depuis le 1er janvier 2024 des crèches de la CCVDS.

Les professionnels auprès des enfants **restent les mêmes**, ainsi que les directrices de crèches.

**Sentheim** : sentheim1@la-maison-bleue.fr  
**Masevaux** : masevaux1@la-maison-bleue.fr  
**Burnhaupt-le-Haut** : burnhaupt1@la-maison-bleue.fr



## 3 Soutien

Cette année verra l'ouverture du nouveau site périscolaire de Burnhaupt-le-Bas.

C'est **100 places dans des locaux plus adaptés, lumineux et modernes, ouverts vers l'extérieur et à 2 pas des écoles.**

La CAF apporte un soutien à l'investissement à hauteur de **270 000€**. De plus toutes les heures de garde des enfants accueillis sur les sites périscolaires et extrascolaires bénéficient sans taquet d'un soutien de la CAF.



## Redevance assainissement



Le service **SPANC** de la Communauté de Communes, dispose d'un budget

propre qui est financé directement par les usagers.

**Les contrôles périodiques sont financés par une redevance annuelle.**

Lors du Conseil Communautaire du 06/12/2023, la redevance 2024 a été fixée à **30€ par installation**. La facturation interviendra dans le 1er semestre 2024.

Martin HERRGOTT  
mherrgott@cc-vallee-doller.fr



A savoir

## Saison Hiver au Ballon d'Alsace

ouverture jusqu'au 10 mars 2024

Pistes des domaines skiabiles Nordique et Alpin :

- **Nordique** : espace ludique, 1 verte, 2 bleues, 1 rouge, 2 noires dont une reliant la planche des belles filles.
- **Alpin** : jardin des neiges, 4 vertes, 3 bleues, 3 rouges dont 1 stade de slalom, 1 noire.

Autres activités : randonnées et itinéraires raquettes, ski de randonnée, piste de luge aménagée au sommet.

Pratiques : espace de location à la Gentiane, plusieurs offres de restauration sur les domaines.

Informations à l'Office de Tourisme

et sur : <https://www.ballondalsace.fr>



03 89 38 81 75



[www.cc-vallee-doller.fr](http://www.cc-vallee-doller.fr)



## [Le saviez-vous ? Les aides de la collectivité]

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach vous soutient dans vos différents projets : qu'ils soient associatifs, privés, ou d'entreprises, nous vous accompagnons dans certaines formalités. Vous pourrez retrouver sur cette page, les aides financières proposées par la CCVDS qui soutiennent l'attractivité de notre territoire.

### Service économie



#### Soutien aux nouveaux commerces

Depuis plus d'un an, la Communauté de Communes s'engage à faciliter l'installation des nouveaux commerces sur son territoire.

De ce fait, tous les nouveaux commerçants peuvent demander **une prise en charge partielle** du loyer commercial **durant 6 mois**, plafonné à **350€ TTC par mois**, avec la possibilité de renouvellement pour 6 mois supplémentaires.

De plus, dans le but d'assurer une meilleure visibilité pour ces nouveaux commerces, **un kit de communication d'une valeur de 450€ TTC** est également mis à leur disposition.

### Service tourisme



#### Aides au premier classement pour les gîtes

L'Office de Tourisme accompagne depuis de nombreuses années les propriétaires de meublés de tourisme **sous la forme d'une participation financière** pour leur premier classement ministériel (*les renouvellements ne sont pas pris en compte*).

Des informations pratiques sont également proposées aux hébergeurs ou futurs hébergeurs, quant aux **démarches administratives** et au suivi de la **taxe de séjour**.

Pour plus d'informations, s'adresser à l'Office de Tourisme.

### Service culture



#### Soutien aux associations

Les associations jouent un rôle essentiel dans l'espace communautaire et dans l'animation du territoire de la CCVDS. Partenaires incontournables, elles participent amplement au développement éducatif, culturel, social et sportif de la vie économique et sociale de par la richesse et la diversité de leurs actions.

La CCVDS soutient chaque année certaines initiatives locales du monde associatif. Après avoir pris connaissance du règlement d'attribution de subventions, et rempli l'entièreté du dossier, les responsables associatifs pourront déposer leur demandes suivant 3 sessions :

- **avant le 30 novembre de l'année N-1**
- **avant le 30 avril de l'année N**
- **avant le 30 septembre de l'année N**

Le dossier et le règlement sont disponibles sur le site internet de la CCVDS :

<https://www.cc-vallee-doller.fr/demandes-de-subventions/>





Service habitat



## **Dispositif du "Fonds Alsace Rénov"** **en partenariat avec la CEA**

La **réhabilitation thermique** du parc de logement constitue un enjeu majeur pour lequel la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes sont investies. Les programmes d'intérêt général (PIG) déployés sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ont permis d'impulser une dynamique territoriale forte par un accompagnement des citoyens dans leur projet de travaux.

C'est à travers un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace que des aides sont mobilisables, cette collaboration est fondamentale pour **le repérage des ménages en situation de précarité énergétique et les ménages occupant un logement non décent**.

**Attention : les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier !**

- **Si vous êtes propriétaire occupant** et que vous souhaitez faire des travaux, en fonction de vos ressources, vous avez droit à un soutien financier et à un accompagnement dans toutes les étapes de votre projet.
- **Si vous êtes propriétaire bailleur** et que vous souhaitez faire baisser vos impôts sur vos revenus fonciers et investir dans des travaux, vous avez droit à un soutien financier et à un accompagnement dans toutes les étapes de votre projet.

### **Conditions d'éligibilité et contacts :**

<https://www.alsace.eu/aides-et-services/habitat/vous-souhaitez-renover-votre-logement/>

## Services généraux



### **Santé : soutien à l'implantation de professionnels de santé**

Dans le cadre de sa compétence « actions sociales d'intérêt communautaire » la Communauté de Communes s'engage à encourager **l'installation de médecins** et faire face à la **désertification médicale**.

Une aide au loyer (*sous réserve de critères bien définis*), est proposée pour l'installation des médecins :

- **Financement de 50% du loyer** (hors charges), pendant 5 ans
- **Obligation de s'inscrire dans une maison médicale.**



#### Création de bonifications :

- +20% pour un nouveau médecin
- +10% pour une installation dans le bourg-centre (*au titre de Petites Villes de Demain*)
- +10% pour un médecin établi qui s'inscrit dans une démarche de transmission (accueil de stagiaires...)

**Pour en savoir plus écrivez-nous à**  
[contact@cc-vallee-doller.fr](mailto:contact@cc-vallee-doller.fr)

